

REQUÊTE PRÉSENTÉE PAR LE CONJOINT AU JUGE DES TUTELLES DU TRIBUNAL D'INSTANCE
aux fins d'autorisation ou d'habilitation à agir, au profit d'un conjoint médicalement empêché
(article 217 et 219 du code civil)

IDENTITÉ DU REQUÉRANT :

Nom : _____
Nom de jeune fille pour les femmes mariées : _____
Prénoms : _____
Domicile : _____
Profession : _____
Numéro de téléphone : _____

IDENTITÉ DE LA PERSONNE EMPÊCHÉE :

Nom : _____
Nom de jeune fille pour les femmes mariées : _____
Prénoms : _____
Date et lieu de naissance : _____
Profession : _____
Domicile habituel : _____
Lieu de résidence ou d'hospitalisation : _____
Nom et adresse du médecin traitant : _____

CAUSES JUSTIFIANT LA DEMANDE :

Altération des facultés mentales (préciser la nature de la maladie) : _____

Altération des facultés corporelles (à préciser) : _____

COMPOSITION DE LA FAMILLE (nom, prénoms, adresse, téléphone, lien de parenté) :

PATRIMOINE DE LA PERSONNE A REPRÉSENTER :

A-t-elle des biens immobiliers (maison, terrain, appartement....) ? Si, oui, lesquels ?

A-t-elle un patrimoine mobilier (placements financiers, meubles précieux....) ? Si oui, précisez les établissements bancaires.

Quelles sont ses ressources mensuelles ?

PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT A CETTE REQUÊTE :

- un certificat du médecin traitant, décrivant précisément la maladie et ses conséquences, et indiquant que la personne est hors d'état de manifester sa volonté, après en avoir détaillé les raisons exactes ;
- la copie de l'acte intégral de naissance de la personne ;
- la copie de l'acte de mariage ;
- la copie du livret de famille de la personne ;
- le questionnaire rempli par les enfants, donnant leur avis sur la demande ou les raisons s'y opposant ;
- un courrier rempli par le conjoint de la personne empêché et précisant les éléments suivants :
 - ▶ **Si l'acte est une demande d'habilitation générale**, détailler la liste des actions à réaliser, et, notamment pour la gestion des comptes bancaires, fournir un récapitulatif bancaire avec les numéros de comptes, et la copie des contrats pour les placements.
 - ▶ **Si l'acte à réaliser consiste en la vente d'un bien :**
 - ✓ une attestation confirmant la valeur vénale du bien, dressé par un notaire ;
 - ✓ un document notarié comportant l'indication précise de la propriété et de la situation cadastrale du bien devant être vendu.

La requête complétée doit être adressée, avec les pièces justificatives, à l'adresse suivante ;
TRIBUNAL D'INSTANCE DE PONTARLIER - M. Le Juge des Tutelles
1, Place Villingen-Schwenningen - 25300 PONTARLIER (☎ 03.81.38.63.04)

**QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LES ENFANTS DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE OUVERTE DEVANT
LE JUGE DES TUTELLES**

Aux fins d'autorisation ou d'habilitation à agir, au profit d'un conjoint médicalement empêché

(article 217 et 219 du code civil)

Procédure concernant :

VOTRE IDENTITÉ :

- ▶ Nom et prénoms : _____
- ▶ Adresse : _____
- ▶ Numéro de téléphone : _____
- ▶ Profession : _____
- ▶ Lien avec la personne à protéger : _____

PRÉCISIONS RELATIVES À LA PERSONNE HORS D'ÉTAT DE MANIFESTER SA VOLONTÉ :

1. Quand l'avez vous vu pour la dernière fois ?

2. Quelles est la fréquence de vos entrevues ?

3. Quelle est son adresse actuelle (préciser le cas échéant le lieu d'hospitalisation) ?

4. Souffre-t-elle, à votre connaissance, d'une maladie affectant son intégrité physique ou mentale (préciser) ?

5. Cette maladie ou ces difficultés sont-elles de nature à empêcher la personne concernée d'exprimer valablement sa volonté pour accomplir des actes importants la concernant (achat, vente ou autre bien portant sur un bien appartenant aux deux époux ou appartenant exclusivement à l'époux hors d'état de manifester sa volonté, conclusion d'un contrat...) ?

6. Existe-t-il une autre circonstance empêchant la personne concernée d'exprimer sa volonté (éloignement...) ?

7. A défaut d'une protection spécifique, l'époux(se) souffrant d'une altération de ses facultés physiques ou mentales serait-il susceptible de réaliser un acte préjudiciable à ses intérêts ?

8. L'époux(se) valide s'occupe-t-il(elle) correctement de la personne et des intérêts financiers de son conjoint atteint d'une altération de ses facultés physiques ou mentales ?

LES PROCHES DE L'INTÉRESSÉ(E) :

1. Identité, adresse et téléphone, ainsi que la nature du lien (enfant, époux, ami...) :

2. Identité et adresse du médecin traitant :

3. Identité, qualité et adresse des autres intervenants (services sociaux, notaire, avocat ...) :

NÉCESSITÉ ET FORME DE LA MESURE DE PROTECTION :

1. Etes-vous favorable à ce que l'époux(se) valide soit autorisé(e) à passer seul(e) un ou plusieurs actes pour lesquels le concours ou le consentement de son conjoint, hors d'état de manifester sa volonté, serait normalement nécessaire ?

2. Pensez-vous, au contraire, qu'en raison d'un conflit d'intérêts opposant les deux époux, ou pour une autre raison, il serait préférable que soit prononcée une mesure de curatelle ou tutelle au profit de l'époux(se) hors d'état de manifester sa volonté, exercée par une autre personne que l'époux(se) valide ?

- ▶ Souhaitez vous être entendu(e) par le Juge des tutelles ? oui non
- ▶ Autres observations :

Fait à

le

Signature

Si cela vous semble nécessaire, ce questionnaire peut être complété par un courrier.

Il doit être envoyé à l'adresse suivante : **TRIBUNAL D'INSTANCE - Service des majeurs protégés**
1, Place Villingen-Schwenningen 25300 PONTARLIER (☎ 03.81.38.63.04)